

## 210 Titre abrégé (R)

### Premier indicateur

Vedette secondaire de titre  
 0 Aucune vedette secondaire  
 1 Vedette secondaire

### Second indicateur

Genre  
 Ъ Titre-clé abrégé  
 0 Autre titre abrégé

### Codes de sous-zones

‡a Titre abrégé (NR)  
 ‡b Éléments additionnels (NR)  
 ‡2 Source (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡7 [Provenance des données \(R\)](#)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre du document qui a été abrégé aux fins d'indexation ou d'identification. Les centres de l'ISSN y entrent un *titre-clé* abrégé, basé sur le Titre-clé (zone 222). Les organismes de catalogage, y compris les services d'indexation et de résumés analytiques, peuvent y entrer d'autres titres abrégés. Le titre abrégé peut être créé par l'organisme qui ajoute la zone ou être transcrit à partir du document en main.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Vedette secondaire de titre

La valeur dans la position du premier indicateur précise s'il faut générer une vedette secondaire de titre.

#### 0 - Aucune vedette secondaire

La valeur «0» indique qu'aucune vedette secondaire de titre n'est générée.

#### 1 - Vedette secondaire

La valeur «1» indique qu'il faut générer une vedette secondaire de titre.

#### ■ Second indicateur - Genre

La valeur dans la position du second indicateur spécifie le genre de titre abrégé.

#### Ъ - Titre-clé abrégé

Le blanc indique que le titre abrégé est basé sur le titre contenu dans la zone 222 (Titre-clé). Les centres nationaux, sous les auspices du Réseau de l'ISSN, l'assignent d'après les règles de l'ISO 4, *Documentation -- Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications*, et de la *Liste d'abréviations de mots des titres de publications en série*. Seuls les organismes autorisés peuvent assigner le titre-clé abrégé.

#### 0 - Autre titre abrégé

La valeur «1» indique que le titre abrégé n'est pas un titre-clé abrégé.

## 210

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Titre abrégé

La sous-zone ‡a renferme le titre abrégé au complet.

210 0‡aAgron. trop.

222 ‡aAgronomie tropicale

210 0‡aActual. écon.

222 ‡aActualité économique

#### ‡b - Éléments additionnels

La sous-zone ‡b contient les éléments additionnels. Si ces éléments sont présents dans le titre-clé, on ajoute ces mêmes éléments, toujours entre parenthèses, à la zone 210 selon les règles appropriées d'abréviation.

210 0‡aRapp. annu. - Bur. coroner‡b(Qué.)

222 ‡aRapport annuel - Bureau du coroner‡b(Québec)

210 0‡aJ. physiol.‡b(Paris)

222 ‡aJournal de physiologie‡b(Paris)

#### ‡2 - Source

La sous-zone ‡2 contient un code MARC qui identifie, si elle est connue, la liste d'où on a tiré le titre abrégé. On l'utilise surtout lorsque la position du second indicateur contient la valeur «0». On peut aussi s'en servir lorsque le second indicateur contient un blanc et qu'une autre liste de titres abrégés utilise la même abréviation que le titre-clé abrégé. La source du code MARC est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC*, mis à jour par la Bibliothèque du Congrès.

210 00‡aJAMA‡2dnlm

210 0‡aJAMA j. Am. Med. Assoc.

#### ‡6 - Liaison

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

#### **‡7 - Provenance des données**

[Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe J - Sous-zones de provenance des données.](#)

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Ponctuation

Il n'y a pas de signe de ponctuation à la fin de la zone 210 à moins que le dernier mot de la zone ne soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation. Voir aussi l'information sur la ponctuation dans la description des sous-zones.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### Indicateurs

*Premier indicateur - Vedette secondaire de titre [NOUVEAU, 1977]*

Les notices créées avant la définition du premier indicateur en 1977 peuvent contenir, à cette position, un «‡» signifiant *non défini*.

*Second indicateur - Genre [NOUVEAU, 1998]*

En 1998, lorsqu'on a redéfini la zone pour y inclure les abréviations de titres autres que le titre-clé, le blanc a aussi été redéfini pour identifier les titres-clés. Dans les notices créées avant 1998, le blanc identifie aussi les titres-clés puisque seuls les titres-clés abrégés pouvaient être entrés dans la zone avant cette date.

Codes de sous-zones

*#7 - Provenance des données [NOUVEAU, 2022]*

[ Page blanche ]